

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2017

DELIBERATION N° : 20170407_3

OBJET : Rénovation thermique de toitures et réhabilitation électrique dans diverses écoles
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

21 AVR. 2017

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 29
Procuration : 5
Votants : 34
Abstention : 0
Exprimés : 34

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-sept, le sept avril à dix sept heures trente et une minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
PAYET Yannis représenté par NAZE Jean Denis
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEBON Marie Jo, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20170407_3

OBJET :

**Rénovation thermique
de toitures et
réhabilitation
électrique dans
diverses écoles
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Plusieurs écoles communales de Saint-Joseph nécessitent des travaux de remise en état de leur toiture et de leurs installations électriques. En effet, des problèmes d'infiltration d'eau sont régulièrement constatés dans une dizaine d'écoles et certaines installations électriques nécessitent une remise aux normes. La Commune souhaite également profiter de ces travaux pour réaliser l'isolation thermique des toitures concernées.

1. Description du projet

a. Objet

L'étanchéité des toitures des écoles contre les intempéries doit être assurée tant au niveau de la surface que de tous les raccords. La pénétration d'eau est source de nombreux problèmes comme la dégradation des finitions, des matériaux isolants, des éléments bois qui peuvent être structurels. Dix écoles sont concernées par la remise en état des toitures (Crête 2ème village – Parc à Moutons – du Centre – maternelle de Vincendo – maternelle de Langevin – maternelle des Jacques – primaire de Carosse – de Bézaves – Jean Petit – élémentaire de Bas de Jean Petit).

Deux écoles nécessitent des travaux de remise aux normes électriques afin d'améliorer la sécurité dans chacun de ces établissements.

Les éléments dégradés des toitures ainsi que les anciennes installations électriques seront déposées et évacuées vers les centres de tri et de traitement des déchets adaptés.

De plus, dans le cadre de ses engagements en matière de développement durable, la Commune souhaite améliorer le confort thermique de ces bâtiments pour le confort des élèves. Ces installations thermiques vont permettre de limiter la chaleur durant la saison chaude et de garder la chaleur durant l'hiver austral.

Les nouveaux complexes étanches vont permettre d'améliorer le confort thermique et les installations électriques seront refaites à neuf.

Ces travaux devraient débuter en août 2017 et se terminer en décembre 2018.

b. Descriptif technique

Envoyé en préfecture le 21/04/2017

Reçu en préfecture le 21/04/2017

Affiché le 21/04/2017

ID : 974-219740123-20170407-DCM20170407_3-DE

- Dix écoles sont concernées par l'opération de rénovation des toitures. Lors de ces travaux, il s'agira d'améliorer la performance énergétique des bâtiments (mise en place de complexes d'isolation thermique).
- Les installations électriques (câblage et pose des équipements électriques) seront adaptées.

2. Ingénierie financière :

Une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, permet de présenter un projet dont les coûts pour 2017 se présentent comme suit :

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION		
Postes	Rénovation thermique de toitures et réhabilitation électrique dans diverses écoles	Sous-total HT
Travaux en entreprise extérieure	Etudes liées aux travaux de réhabilitation électrique	10 000 €
	Travaux de rénovation de toitures	1 100 000 €
	Travaux de réhabilitation électrique	90 000 €
	Divers et imprévus	180 000 €
	TOTAL Général € HT	1 380 000 €
	TVA (8,5%)	117 300 €
	TOTAL Général € TTC	1 497 300 €

Dans l'optique de solliciter la première enveloppe de la dotation de soutien accompagnant les collectivités locales du bloc communal, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Rénovation thermique de toitures et réhabilitation électrique dans diverses écoles	
Montant de l'opération (HT)	1 380 000,00 €
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	1 104 000,00 €
Commune de Saint-Joseph (20%)	276 000,00 €
Commune de Saint-Joseph TVA (8,5%)	117 300,00 €
Montant de l'opération (TTC)	1 497 300,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de rénovation thermique de toitures et de réhabilitation électrique dans diverses écoles de la commune et le plan de financement présentant une participation communale de 393 300 € TTC (276 000 € HT+ 117 300 € de TVA) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet de rénovation thermique de toitures et de réhabilitation électrique dans diverses écoles de la commune et le plan de financement présentant une participation communale de 393 300 € TTC (276 000 € HT+ 117 300 € de TVA).

Rénovation thermique de toitures et réhabilitation électrique dans diverses écoles	
Montant de l'opération (HT)	1 380 000,00 €
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	1 104 000,00 €
Commune de Saint-Joseph (20%)	276 000,00 €
Commune de Saint-Joseph TVA (8,5%)	117 300,00 €
Montant de l'opération (TTC)	1 497 300,00 €

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

21 AVR. 2017